



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Approvisionnement en gazole des transporteurs routiers en Hauts-de-France

Question écrite n° 2181

Texte de la question

M. Nicolas Dragon appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur l'approvisionnement en gazole des transporteurs routiers en région des Hauts-de-France. Il apparaît que, dans ce territoire, de nombreux fournisseurs ne sont plus en mesure de fournir aux transporteurs routiers le gazole nécessaire pour travailler ; plusieurs d'entre eux sont ainsi à l'arrêt depuis le lundi 3 octobre 2022. Nombre de stations AS24 dédiées aux transporteurs professionnels sont en rupture de stock ; quant aux autres, elles sont de plus en plus nombreuses à refuser l'accès aux transporteurs routiers. Quand ces derniers arrivent à s'y approvisionner, c'est après de longues heures d'attente et à des prix de plus en plus élevés. Il lui demande donc de bien vouloir indiquer ce que le Gouvernement compte mettre en place pour mettre fin à cette situation intenable pour les transporteurs routiers de Picardie et s'il peut recourir aux stocks stratégiques afin de mettre un terme à cette pénurie.

Texte de la réponse

Si aujourd'hui l'approvisionnement en produits pétroliers est revenu à la normale sur l'ensemble du territoire, des tensions d'approvisionnement ont été constatées, de manière plus ou moins marquée, dans les régions de France métropolitaine durant le mois d'octobre. Ces tensions ont été causées par différents facteurs. Un mouvement de grèves a touché les groupes TotalEnergies et ExxonMobil, avec des conséquences sur le fonctionnement des raffineries et des dépôts. La demande en produits pétroliers était, de plus, extrêmement élevée, compte tenu notamment d'une demande agricole forte en lien avec l'activité saisonnière et des achats de précaution de la part de certains consommateurs. Par ailleurs, la remise sur les prix des carburants en stations-services mise en place par le Gouvernement et TotalEnergies a induit, notamment dans les zones frontalières, des tensions logistiques et une augmentation des délais d'approvisionnement. Le Gouvernement a été en contact permanent avec les opérateurs pour fluidifier la logistique d'approvisionnement et rechercher, le cas échéant, des solutions alternatives pour que les produits puissent être acheminés jusqu'aux lieux de consommation. Des stocks stratégiques ont par ailleurs été mobilisés afin d'assurer la disponibilité des produits. Le secteur du transport routier a fait l'objet d'une attention toute particulière et il a été demandé, tant au niveau national que dans les zones en tension, par exemple dans la région Hauts-de-France, aux opérateurs pétroliers d'y veiller particulièrement, que ce soit pour les livraisons directes chez les fournisseurs ou dans les stations-service, dont le réseau spécialisé AS 24, dans lequel TotalEnergies a pu rétablir assez vite une situation satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dragon](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2181

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2022](#), page 4550

Réponse publiée au JO le : [7 février 2023](#), page 1250